

Le Seignadou

Le signe de Dieu



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURÉ SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTRÉAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

Octobre 2024

MOIS DU ROSAIRE

L'éditorial

La collégialité ou la révolution dans l'Église

Bien chers fidèles,

La sainteté consiste pratiquement pour nous en l'accomplissement de l'œuvre de Dieu en nous, dans la famille, dans la société et dans l'Église. La révolution consiste à retourner l'œuvre de Dieu. Satan est le premier révolté qui a dressé l'étendard de la nature contre les bienfaits surnaturels de Dieu, qui a opposé la liberté de la créature à l'autorité du Créateur. Jusqu'à la fin des temps, il combattra les élus du Seigneur, la civilisation chrétienne et l'épouse du Christ qui est l'Église.

Le protestantisme fut à l'origine de la révolution qui atteint aujourd'hui l'Église ; puis les fausses « Lumières » des soi-disant « philosophes » firent descendre dans le domaine politique ces principes qui engendrèrent la révolution française et sa nouvelle civilisation fondée sur les droits de l'homme qui se fait Dieu contre les droits du Dieu qui se fit homme. Au Concile Vatican II, les modernistes ont pensé qu'il était nécessaire de « réconcilier » le catholicisme avec la Révolution : « *Si l'on cherche un diagnostic global du texte (Gaudium et Spes), on pourrait dire qu'il est (en liaison avec les textes sur la liberté religieuse et sur les religions du monde) une révision du Syllabus de Pie IX, une sorte de contre-syllabus dans la mesure où il représente*

une tentative pour une réconciliation officielle de l'Église avec le monde tel qu'il était devenu depuis 1789 (...) Par « monde », on entend, au fond, l'esprit des temps modernes. » (Benoît XVI, Les principes de la théologie catholique, Téqui, 2005, p. 427).

Qu'est-il arrivé ? Le nouveau « printemps de l'Église » a plutôt été une crise sans précédent : « *L'Église se trouve dans une heure d'inquiétude, d'autocritique, on dirait même d'autodestruction. C'est comme un bouleversement intérieur, aigu et complexe, auquel personne ne se serait attendu après le Concile. On pensait à une floraison, à une expansion sereine des conceptions mûries dans les grandes assises du Concile. » (Paul VI, Déclaration du 7 décembre 1968). « L'ouverture au monde fut une véritable invasion de l'Église par l'esprit du monde... Nous avons peut-être été trop faible et imprudent. » (Paul VI, Discours du 23 novembre 1973).*

Aujourd'hui cette révolution continue, insatiable. Elle s'attaque à l'Église et à la famille en leur principe d'autorité. Par l'invention inouïe de la collégialité épiscopale, le texte du Concile *Lumen Gentium* a créé à côté du Pape un deuxième sujet du pouvoir suprême, plénier et universel sur l'Église : « *L'ordre des évêques, qui succède au collège apostolique dans le magistère et le*

gouvernement pastoral, bien mieux dans lequel le corps apostolique se perpétue sans interruption constitue, lui aussi, en union avec le Pontife romain, son chef, et jamais en dehors de ce chef, le sujet du pouvoir suprême et plénier sur toute l'Église » (Concile Vatican II, Constitution dogmatique sur l'Église, *Lumen Gentium*, 22). Le Concile dilue l'autorité du Pape dans la collégialité épiscopale pour se rapprocher du démocratismes des Lumières.

Mais ce démocratismes a avancé. Le Pape François a décrit avec précision la conception que se fait désormais la hiérarchie moderniste de l'Église. L'Église serait avant tout le peuple de Dieu, en lien direct avec l'Esprit-Saint (comme le professait Luther) ; la hiérarchie serait alors située sous le peuple de Dieu, à l'écoute de ses attentes et de son « vécu » ; la doctrine et la morale proviennent ainsi en dépendance de ce « flair » des fidèles. Le synode, qui est la collégialité en exercice, recueille ces témoignages pour les exprimer en termes théologiques. Si les fidèles demandent l'accès des divorcés remariés à la communion, la hiérarchie s'emploiera à leur ouvrir cette possibilité ; si les fidèles demandent l'ordination des femmes au sacerdoce, la hiérarchie devrait trouver les « expressions théologiques adéquates », etc. Dans cette conception, la constitution monarchique et pyramidale de l'Église a été renversée ; c'est une vraie révolution. « *Jésus a constitué l'Église en mettant à son sommet le Collège apostolique, dans lequel l'Apôtre Pierre est le « rocher » (cf. Mt 16, 18), celui qui doit « confirmer » les frères dans la foi (cf. Lc 22, 32). Mais dans cette Église, comme dans une pyramide renversée, le sommet se trouve sous la base* » (Pape François, *Discours à l'occasion de la Commémoration du 50^{ème} anniversaire de l'institution du Synode des évêques, samedi 17 octobre 2015*). L'autorité de l'Église enseignante est ainsi diluée dans une écoute du Peuple de Dieu, soi-disant directement inspirée du Saint-Esprit : « *Le Synode des Évêques est le*

*point de convergence de ce dynamisme d'écoute mené à tous les niveaux de la vie de l'Église. Le chemin synodal commence en écoutant le Peuple qui « participe aussi de la fonction prophétique du Christ » (Pape François, *Discours, 17 octobre 2015*). Ainsi, c'est le démocratismes révolutionnaire qui s'instaure davantage dans l'Église de Dieu.*

Cependant, il ne faut pas désespérer. Malgré les élucubrations modernistes et les inventions progressistes, l'Église catholique reste dirigée par Jésus-Christ. Satan peut envahir le champ du Père de famille et y semer l'ivraie de l'erreur et de la discorde. Le dernier mot reste au Divin Maître. Au milieu de la tempête, restons tranquillement fidèles à la Tradition de l'Église, à son enseignement et à sa liturgie : « *À cette immense multitude d'hommes, Dieu lui-même a donné des chefs avec le pouvoir de les gouverner. À leur tête, il en a préposé un seul dont il a voulu faire le plus grand et le plus sûr maître de la vérité, et à qui il a confié les clés du royaume des cieux. « Je te donnerai les clés du royaume des cieux » (Matthieu XVI, 19) « pais mes agneaux... pais mes brebis » (Jean XXI, 16-17) « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas » (Luc XVII, 32) » (Léon XIII, *Immortale Dei*, 1^{er} novembre 1885). A travers le Pape François, à travers la hiérarchie des évêques du monde entier, malgré le modernisme, la hiérarchie de l'Église demeure vivante et concrète : « *Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. Nous refusons, par contre, et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues* » (Mgr Lefebvre, *Déclaration du 21 novembre 1974*).*

Abbé L.-E. Meugniot +



La collégialité

par M. l'abbé du Crest

En ces temps où l'on parle sans cesse de Synode au sein de l'Église, une question peut surgir dans l'esprit des fidèles : qui doit diriger l'Église Catholique ? La question est d'importance. Le n° 22 de la constitution *Lumen Gentium* du Concile Vatican II apporte une réponse nouvelle en suggérant très fortement qu'il y a dans l'Église deux sujets du pouvoir suprême : le pape seul d'une part, le Collège des évêques uni à son chef d'autre part. Le deuxième sujet peut s'entendre comme une assemblée d'égaux où le pape n'aurait plus qu'une primauté d'honneur. Le simple fait de rendre possible cette interprétation remet en cause l'unicité du primat telle que l'a déclaré le concile Vatican I dans la constitution *Pastor Aeternus*. Qu'en penser au juste ?

La constitution divine de l'Église

La Sainte Eglise Catholique fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans le but de continuer sa mission divine reçue de Dieu le Père, fut pourvue par le Christ lui-même de moyens pour atteindre cette fin qui dépassent largement nos forces humaines : la Révélation et les Sacrements. Sa constitution, dans ses principes les plus fondamentaux, est donc d'origine toute divine. On ne saurait donc la modifier sans prétendre corriger Dieu.

Comme toute société, l'Église a besoin d'une autorité qui unisse entre eux tous les membres qui la constitue, et qui mette en mouvement les membres en vue du bien commun. C'est ainsi que Notre Seigneur Jésus-Christ a voulu pour elle une autorité suprême en la personne du Souverain Pontife, le Pape.

En effet, Léon XIII précise en parlant du Pape : « *A cette immense multitude d'hommes, Dieu lui-même a donné des chefs avec le pouvoir de les gouverner. À leur tête, il en a préposé un seul dont il a voulu faire le plus grand et le plus sûr maître de la vérité, et à qui il a confié les clés du royaume des cieux.* » (Matthieu XVI, 19), « *pais mes agneaux... pais mes brebis* » (Jean XXI, 16-17), « *j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas* » (Luc XVII, 32). » (Léon XIII, *Immortale Dei*).

Ainsi donc Jésus-Christ fonde l'Église sur le roc de saint Pierre qu'il constitue détenteur du

pouvoir suprême. C'est à lui, et à lui seul, en effet que Jésus a dit « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise... » (Matthieu XVI, 18). Les Apôtres reçurent bien quant à eux l'ordre d'aller « enseigner toutes les nations » (Matthieu XXVIII, 19), mais c'était sous l'autorité de saint Pierre qui avait pour mission de « confirmer ses frères » (Luc XXII, 32) dans la foi.

Ainsi fut établi par le Christ lui-même, vrai chef de l'Église pour l'éternité, un chef visible en la personne de saint Pierre qui exercera un pouvoir vicarial, lui et ses successeurs, les papes. Vient ensuite l'Église enseignante, qui regroupe les apôtres et leurs successeurs, les évêques. Les prêtres et les fidèles forment, quant à eux, l'Église enseignée qui reçoit de ses pasteurs la vraie foi et les vrais sacrements. Donc le Pape muni du pouvoir souverain, plénier et universel est au sommet de cette hiérarchie pyramidale et il commande aux évêques, auxquels les curés sont soumis pour transmettre au nom des évêques la doctrine aux fidèles.

Le concile Vatican II

Malheureusement, à cette divine institution de l'Église, certains novateurs ont voulu ajouter, en plus de ce primat réservé au Pape, un deuxième sujet de l'autorité suprême dans l'Église, en la personne du Collège épiscopal.

Le Concile Vatican II dans la constitution dogmatique *Lumen Gentium* (n°22) l'indique ainsi :

De même que saint Pierre et les autres Apôtres constituent, de par l'institution du Seigneur, un seul collège apostolique, semblablement le Pontife romain, successeur de Pierre et les évêques successeurs des Apôtres, forment entre eux un tout. Déjà la plus antique discipline en vertu de laquelle les évêques établis dans le monde entier vivaient en communion entre eux et avec l'évêque de Rome par le lien de l'unité, de la charité et de la paix, et de même la réunion de Conciles, où l'on décidait en commun de toutes les questions les plus importantes, par une décision que l'avis de l'ensemble permettait d'équilibrer, tout cela signifie le caractère et la nature collégiale de l'ordre épiscopal (...).

Mais le Collège, ou corps épiscopal, n'a d'autorité que si on l'entend comme uni au Pon-

tife romain, successeur de Pierre, comme à son chef et sans préjudice pour le pouvoir du primat qui s'étend à tous, pasteurs et fidèles. En effet, le Pontife romain a sur l'Église, en vertu de sa charge de Vicaire du Christ et de Pasteur de toute l'Église, un pouvoir plénier, suprême et universel qu'il peut toujours exercer librement. **L'ordre des évêques, qui succède au collège apostolique dans le magistère et le gouvernement pastoral, bien mieux dans lequel le corps apostolique se perpétue sans interruption constitue, lui aussi, en union avec le Pontife romain, son chef, et jamais en dehors de ce chef, le sujet du pouvoir suprême et plénier sur toute l'Église, pouvoir cependant qui ne peut s'exercer qu'avec le consentement du Pontife romain. (...).**

Mais cette charge de lier et de délier qui a été donnée à Pierre (Mt 16, 19) a été aussi donnée, sans aucun doute, au collège des Apôtres unis à son chef (Mt 18, 18 ; 28, 16-20) (...).

Dans ce collège, les évêques, fidèles à observer le primat et l'autorité de leur chef, jouissent pour le bien de leurs fidèles et même de toute l'Église, d'un pouvoir propre, l'Esprit Saint assurant par l'action continue de sa force, la structure et la concorde dans l'organisme. **Le pouvoir suprême dont jouit ce collège à l'égard de l'Église universelle s'exerce solennellement dans le Concile œcuménique (...).**

Ce texte veut nous faire croire à l'existence d'un « collège épiscopal » constituant une personne morale et qui succède au « collège des Apôtres », ayant le même pouvoir plénier que le pape sur l'universalité de l'Église. Mais cette position ne peut se tenir pour la raison que le collège des Apôtres n'a jamais constitué une personne morale ayant de quelconques pouvoirs particuliers.

Il est vrai que les Apôtres ont eu le privilège de l'apostolicité, qui consistait dans la fondation des premiers évêchés et dans une juridiction universelle (on voit saint Paul s'adresser à de nombreuses Église particulières bien qu'il ait mit à leur tête des évêques résidentiels). Mais ce pouvoir d'apostolicité fut donné aux Apôtres eux-mêmes et non à un collège. Et c'est pourquoi ce privilège n'existe plus depuis la mort des Apôtres. Tout comme il n'y a pas eu de collège apostolique, il n'y a pas lieu de croire à un collège épiscopal lui succédant.

Le concile Vatican II dit : « Ce collège uni au souverain pontife, est le sujet du pouvoir plénier suprême sur toute l'Église ». Ce qui signifie bien que, d'après les novateurs, l'Église a donc deux sujets du pouvoir suprême : la personne du pape et le collège épiscopal lié au pape. Mais ceci est parfaitement nouveau dans la théologie de l'Église. Il n'y a qu'à se reporter à la réaction d'un évêque lors du Concile lors des débats sur cette question :

« Comme les relations entre les évêques et le Souverain pontife doivent être fondées sur des principes absolument certains, en aucune façon il ne peut être fait mention du principe de collégialité juridique ; en effet, comme l'a dit l'Eminentissime cardinal Browne, ce principe de collégialité juridique ne peut être prouvé.

Si, en ce Concile, on le découvre comme par miracle et on l'affirme solennellement, il faut logiquement affirmer, comme l'a presque affirmé l'un des Pères : « L'Église romaine s'est trompée en ignorant le principe fondamental de sa divine Constitution, à savoir le principe de collégialité juridique. Et cela, durant de longs siècles. »

Il faut aussi affirmer logiquement que les Pontifes romains ont abusé de leur pouvoir jusqu'aujourd'hui, en déniaut aux évêques des droits qui leur reviennent de droit divin. Ne pourrions-nous pas, alors, dire au Souverain pontife ce que d'aucuns lui ont dit en termes équivalents : « Rends ce que tu dois » ?

Or, cela est grotesque et sans le moindre fondement.

En conclusion : si nous parlons de collégialité morale, qui la nie ? Tout le monde l'admet. Seulement, cette collégialité n'engendre que des relations morales. Si nous parlons de collégialité juridique, alors, comme l'a très bien dit S. Exc. Monseigneur Carli, « on ne peut la prouver ni par la Sainte Ecriture, ni par la théologie, ni par l'histoire ».

Il est donc plus sage de ne pas recourir à ce principe, puisqu'il n'est nullement certain. » (Intervention de Mgr Marcel Lefebvre au Concile à propos de la collégialité, le 9 octobre 1963).

Les conséquences d'un tel principe vont loin.

Ce fameux Collège des Evêques, étant sujet du pouvoir suprême, il lui reviendra alors en

propre « l'évangélisation et la sollicitude envers l'Église universelle » (*Lumen Gentium* 22). Précisons que chaque évêque est tenu par le soin et l'évangélisation de son propre diocèse, mais pas de toute l'Église universelle. Cela est le devoir propre du Pape.

Pris au milieu de tous les autres évêques au sein de ce Collège, le Saint-Père n'est plus qu'un égal qui a une primauté d'honneur, c'est un *primus inter pares*, ce qui ne correspond donc qu'à une primauté honorifique. Alors que le Pape est bel et bien supérieur à tous les évêques, c'est lui qui leur confie une partie du troupeau que le Christ a confié à saint Pierre et ses successeurs (« *Pais mes agneaux, pais mes brebis* » Jn XXI, 15-17).

Jugement

Cette conception d'un Collège constitué des évêques ayant autant d'autorité que le Saint-Père est donc une nouveauté inacceptable qui est en contradiction avec la doctrine du souverain pontificat reçue depuis des siècles. Le Concile Vatican I^{er} a condamné de pareilles conceptions :

« *Si quelqu'un dit que l'Apôtre saint Pierre n'a pas été établi par le Christ Seigneur chef de tous les apôtres ou que le même Pierre a reçu du Christ directement et immédiatement seulement un primat d'honneur et non pas un primat véritable et une propre juridiction, qu'il soit anathème.* » (Concile Vatican I, Dz. 3055)

« *Seul Saint Pierre a été pourvu d'un véritable et propre primat de juridiction, qui le met à la tête de tous les autres apôtres, qu'ils soient pris chacun isolément ou tous ensemble réunis.* » (Concile Vatican I, Dz. 3054)

Cette conception de l'Église est aussi en contradiction avec sa divine institution quant au rôle des évêques. Comme nous l'avons rappelé ceux-ci ont été mis chacun à la tête d'un diocèse afin d'avoir soin des âmes qui lui sont confiées. Il a, pour mener ses fidèles au Ciel, les pleins pouvoirs (pouvoir d'enseigner, de diriger, de sanctifier). Il est chef à part entière sur son territoire sans que les autres évêques n'aient à y intervenir. Mais le fait est qu'avec cette état d'esprit collégial, les décisions ne sont plus prises par l'évêque lui-même, mais par les conférences épiscopales. Et de plus, ce trop grand pouvoir donné aux confé-

rences épiscopales diminue le gouvernement du pape. Il n'y a qu'à constater la réception réservée à l'encyclique *Humanae Vitae* du pape Paul VI, l'interprétation de ce texte a été détournée par le biais des conférences épiscopales, en renvoyant la question de la contraception à la conscience de chacun.

Une conséquence néfaste de la collégialité est particulièrement à l'œuvre aujourd'hui : elle met l'Église dans un état de concile permanent, puisque le Pape doit la diriger de concert avec tous les évêques. Ce qui se rapporte à un esprit démocratique et parlementaire en accord avec la mentalité des Lumières. C'est pourquoi fut instaurée la *synodalité* qui a pour but de questionner les évêques sur la meilleure manière de faire pour mettre l'Église au goût du jour. Remarquons ainsi que cette volonté d'accorder l'Église avec l'esprit du monde est la même qui fut à l'œuvre lors du concile Vatican II. La synodalité prônée par le Pape François n'est donc pas une surenchère de la dégradation apportée par le Concile, mais bel et bien une continuation et un aboutissement parfaitement logique.

Dans cet état d'esprit, la pyramide dont nous parlions au début, est renversée car ce qui devrait être la base se trouve mis au sommet et à l'origine des innovations, alors que l'autorité qui devrait être à la tête de cette pyramide se situe à l'écoute et donc à la base : les évêques demande l'avis du peuple qui est inspiré de Dieu directement, les évêques entre eux débattent sur les exigences du peuple fidèle en conférence épiscopale et enfin ceux-ci formalisent ces réclamations en termes théologique et en font part au pape qui promulguera ce qu'a jugé lui être nécessaire le peuple de Dieu.

Un exemple bien triste prouvera notre propos. Le peuple fidèle trouve pénible cette exigence de l'Église de refuser la communion aux divorcés-remariés. Il en fait part aux évêques. Ceux-ci jugent que cette pratique multiséculaire est à remettre en question pour répondre aux attentes du peuple et afin d'accueillir un nombre toujours croissant de fidèles à la participation du Corps et du Sang du Seigneur. Le débat est lancé et un synode sur la famille est ouvert. A la fin de celui-ci, un texte est produit, signé par le pape lui-même, qui rappelle en termes énergiques que la communion aux divorcés-remariés n'est pas à

faire, mais que dans certains cas on pourra juger opportun que certains, malgré leur état de péché public, soit admis à la Sainte Table. Et ainsi le tour est joué. C'est la base qui impose sa règle à celui qui devrait être la tête et qui avait pour mission de confirmer ses frères dans la foi.

Nous pourrions pousser les conséquences plus loin encore. S'il faut être à l'écoute des fidèles, qu'est-ce qui nous retient d'être à l'écoute des infidèles ? (ce qui fut d'ailleurs accompli pour l'invention de la nouvelle messe) Car eux aussi peuvent être, à leur niveau, inspirés par l'Esprit-Saint et donc apporter à l'Église de nouvelles richesses qu'elles n'avaient pas encore. Ainsi collégialité et œcuménisme se rejoignent.

Voilà où mène la collégialité. A une Eglise qui

marche sur sa tête et qui n'est plus dirigée par celui qui avait reçu le rôle de chef souverain. Raffermissons donc notre foi en la divine constitution de notre Sainte Mère, « *Je crois à la Saint Église catholique* ». Gardons foi en la primauté dont jouit notre Saint Père le Pape, qu'il en soit digne ou non, et conservons les marques de respect dont bénéficie sa charge. Un temps viendra où le Pape remettra en place la souveraineté qui lui revient de droit par institution divine. Et alors les revendicateurs, les fauteurs de trouble, et les orgueilleux n'auront plus leur mot à dire dans la sainte Église de Dieu. Ainsi à la voix du seul Pasteur, le troupeau du Christ sera mené par son Vicaire vers le salut après lequel nous espérons tous.

Quelques pistes de lecture

La crise que connaît et subit la Sainte Église aujourd'hui peut laisser plus d'un catholique perplexe. Pour y voir clair et rester serein, pour juger des événements avec Foi et Espérance, sans blesser la charité, il est bon de se rappeler ce qu'est l'Église d'une part et, d'autre part, de se renseigner sur les causes de cette crise. Les causes étant connues, les remèdes se présenteront plus facilement à notre esprit.

Quant à la nature de l'Église on pourra relire son catéchisme, ou bien la forte encyclique du Pape Pie XII qui s'intitule « *Mystici Corporis* » (on peut la trouver facilement en ligne). L'ouvrage de M. l'abbé Michel Simoulin sur l'Église est également fort appréciable à cet égard. On le trouvera à la procure de notre église.

Quant à la crise que traverse l'Église, nous pouvons nous référer à trois ouvrages. Le premier est en 2 tomes : « *Vatican II : l'Église à la croisée des chemins* », collection Savoir et Servir, éditions du MJCF. Ils sont tous les deux disponibles à la procure de notre église. Dans ces pages le lecteur trouvera une étude documentée pour comprendre tout à la fois l'histoire du Concile Vatican II, les personnes qui l'ont œuvré, les textes mêmes du Concile et enfin la manière dont ils ont été appliqués dans la suite. C'est une

fresque de la vie de l'Église au XXème siècle qui est dessinée sous les yeux du lecteur. L'examen des textes mêmes du Concile, examen qui est fait de manière rapide, mais en profondeur et à la lumière de la Tradition et du Magistère, donne cet avantage de parler en connaissance de cause. Cela est précieux dans la réflexion que l'on veut avoir sur le sujet. On notera aussi un chapitre intéressant sur l'autorité de ces textes du Concile : dans quelle mesure contraignent-ils l'assentiment dans fidèles ? Dans quelle mesure un simple fidèle peut-il s'en dispenser ou les critiquer ? Un autre chapitre traite des liens idéologiques entre les théories mondialistes et les idées conciliaires, idée intéressante et donnant un éclairage sur l'actualité de l'Église aujourd'hui.

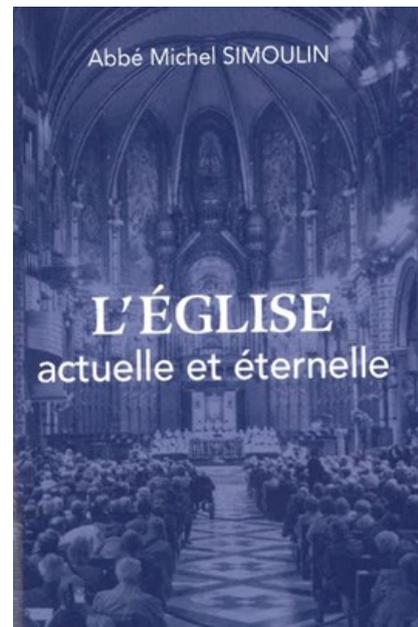
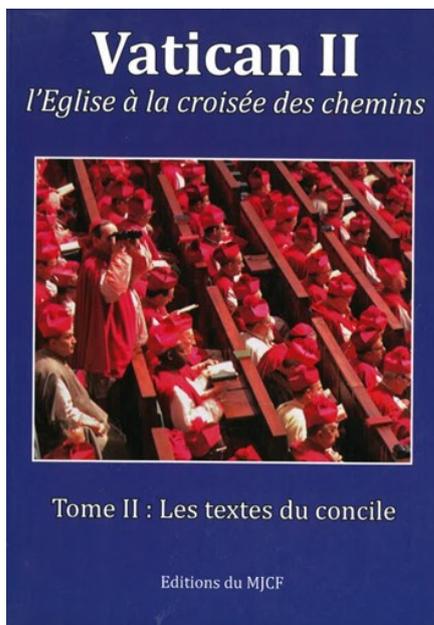
En deuxième lieu, mentionnons l'ouvrage de M. l'abbé Mathias Gaudron : « *Catéchisme catholique de la crise dans l'Église* », aux éditions du Sel. Rédigé sous la forme de questions et réponses, ce catéchisme aborde toutes les questions importantes qui font l'actualité religieuse. Après répondu à cette question fondamentale : Y a-t-il aujourd'hui une crise dans l'Église, l'ouvrage aborde les sujets importants : la nouvelle messe, sa validité ou non, l'assistance que l'on peut ou non y apporter, la liberté religieuse, l'œcumé-

nisme, le célibat sacerdotal et le mariage des prêtres, etc... Autant de questions qui reçoivent ici une réponse argumentée et solide. Ce Catéchisme permet ainsi une bonne compréhension des ruptures entre la doctrine catholique et les innovations conciliaires.

Ces deux premiers ouvrages constituent vraiment une base de départ pour la réflexion sur cette question. Le troisième est un peu plus ardu. C'est un véritable traité de théologie de l'Église que l'on doit à la plume de M. l'abbé Jean-Michel Gleize : « *Vatican II en débat* », aux éditions du Courrier de Rome. L'auteur y traite des mêmes questions que celles évoquées ci-dessus, en employant la méthode de discussion scholastique. Ce qui donne l'avantage d'exposer clairement et

parfaitement les arguments des théologiens modernistes et d'en exposer la réfutation de manière tout aussi claire. Un premier chapitre étudie la notion de Tradition. En effet, on entend parfois certaines personnes se définir comme « traditionalistes ». Mais sait-on vraiment ce que veut dire le mot de Tradition ? L'auteur nous éclaire sur le sujet et montre ainsi en quoi les nouveautés du Concile et subséquentes s'éloignent et s'opposent à cette règle de la Foi Catholique qu'est la Tradition.

Munissons-nous donc de ces bons ouvrages et lisons-les ! Faisons-leur une bonne place dans notre bibliothèque familiale et faisons-les découvrir à nos enfants !





Culte et dévotion au Sacré-Cœur de Jésus

Lettre Encyclique « Haurietis aquas in gaudio » du Vénérable Pape Pie XII, en date du 15 mai 1956.¹

(suite du précédent Seignadou)

LE CULTE DU SACRÉ-CŒUR ET LE CULTE DE LA PERSONNE DU VERBE INCARNÉ

42- Rien par conséquent ne s'oppose à ce que nous adorions le Cœur très sacré de Jésus-Christ en tant que participation et symbole naturel et très expressif de cet amour inépuisable que notre divin Rédempteur ne cesse d'éprouver à l'égard du genre humain. Bien qu'il ne soit plus soumis aux vicissitudes de cette vie mortelle, il n'en continue pas moins de vivre et de battre, il est uni d'une façon indissoluble à la Personne du Verbe divin, et, en elle et par elle, à la volonté divine. **C'est pourquoi, puisque le Cœur du Christ déborde d'amour divin et humain, et qu'il est rempli des trésors de toutes les grâces que notre Rédempteur a acquis durant sa vie par ses souffrances et par sa mort, il est la source éternelle de cet amour que son Esprit répand dans tous les membres de son Corps mystique.**

43- Le Cœur de notre Sauveur reflète donc d'une certaine façon l'image de la divine Personne du Verbe et de sa double nature humaine et divine, et en lui nous pouvons considérer **non seulement le symbole, mais comme la somme de tout le mystère de notre Rédemption.** Lorsque nous adorons le Cœur très sacré de Jésus-Christ, nous adorons en lui et par lui tant l'amour incréé du Verbe divin que son amour humain, ses autres sentiments et ses autres vertus, puisque c'est l'un et l'autre amour qui ont poussé notre Rédempteur à s'immoler pour nous et pour toute l'Eglise son épouse, selon les paroles de l'Apôtre : *« Le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même*

pour elle, afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans l'eau baptismale, avec la parole, pour la faire paraître devant lui, cette Eglise, glorieuse, sans tache, sans ride ni rein de semblable, mais sainte et immaculée. »

44- Le Christ a aimé l'Eglise d'un triple amour, comme Nous l'avons dit, et il continue à l'aimer ardemment, lui qui se fait comme notre Avocat pour nous concilier la grâce et la miséricorde du Père, *« toujours vivant pour intercéder en notre faveur »*. Les prières qui naissent de son amour inépuisable et sont adressées au Père ne cessent jamais. Comme *« dans les jours de sa chair »*, aujourd'hui triomphant dans le ciel, il prie son Père céleste avec non moins d'efficacité, et à Celui qui *« a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais ait la vie éternelle »*, il montre son Cœur vivant et comme blessé, brûlant d'un amour plus intense que lorsque, inanimé, il fut blessé par la lance du soldat romain : *« (ton Cœur) a été blessé afin que, par la blessure visible, nous voyions la blessure de l'amour invisible »...*

45- Il ne fait donc aucun doute que le Père céleste, *« qui n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré à la mort pour nous tous »*, lorsque des prières lui sont adressées par un tel avocat, avec un amour si ardent, ne refusera jamais de faire descendre par lui sur tous les hommes l'abondance de ses grâces divines.

(...)

1- Traduction de la *Documentation Catholique* d'après le texte latin de l'*Osservatore Romano* du 19 mai 1956.

VIE DE L'ÉCOLE ET DU PRIEURÉ

Carnet paroissial

Sont devenus enfants de Dieu par le baptême :

- Joséphine, fille de M. et Mme Richard **Simon**, le 15 septembre 2024 ;
- Marie, fille de M. et Mme Mathieu **Zervos**, le 23 septembre 2024.

Annonces

Les Cercles de familles du MCF

S'instruire, s'entraider, rayonner dans un climat d'amitié, voilà les objectifs des cercles de familles organisés par le Mouvement Catholique des Familles.

Les foyers s'organisent pour se réunir une dizaine de fois par an, afin de réfléchir sur un thème d'étude et partager leurs expériences autour d'un moment de convivialité.

Les réunions ont lieu principalement au sein d'un des foyers, nos abbés en assurent l'aumônerie et la direction doctrinale.

Le Mouvement Catholique des Familles apporte une aide aux activités des cercles notamment à travers la feuille de route annuelle qui suggère des thèmes précis avec une bibliographie associée et par le biais d'un site dédié proposant : des conférences, des fiches de topos, de la documentation...

Trois cercles existent actuellement autour de Saint-Joseph-des-Carmes, ouverts à tous ceux qui souhaitent approfondir les fondements de l'éducation. Les chefs de cercles en sont Messieurs Louis du Fayet de la Tour, Joseph Herrbach et Adrien Peneranda.

Si vous êtes intéressés par ces cercles d'étude, veuillez contacter le coordinateur local, Louis du Fayet de la Tour, il vous renseignera et vous orientera vers l'un des cercles : 06 86 66 78 65.



Chronique du mois de septembre 2024

Saint Pie X est mort le 20 août 1914, mais sa fête est placée au 3 septembre, et à chaque fois c'est comme l'occasion pour la communauté de prendre une belle bouffée d'oxygène avant d'attaquer l'année scolaire. En bon fils de ce grand saint, on ne peut s'empêcher de relire quelques lignes de ses encycliques ou quelques pages de sa très édifiante vie, l'un comme l'autre nous remplissant le cœur d'une sainte énergie pour affronter l'année scolaire qui redémarre, et former une jeunesse forte et instruite pour hâter le rétablissement de la royauté sociale de Notre-Seigneur-Jésus-Christ. C'est aussi évidemment la fête du Tiers-ordre, et nombreux sont les membres qui viennent assister à la messe pour l'occasion. M. l'abbé Simoulin nous fait également l'honneur de sa présence.

L'école et le prieuré ont la joie d'accueillir cette année M. l'abbé Tanguy Jouannic, séminariste d'Écône, qui vient passer un an d'aguerrissement dans un prieuré « pilote » avant d'entamer la théologie.

Dimanche 8 septembre, c'est le désormais traditionnel apéritif de rentrée, afin que tous les nouveaux venus puissent faire connaissance avec les autres membres de la paroisse. La consigne est simple : « allez voir ceux que vous ne connaissez pas encore ! » Evidemment, pour cette fois, celui qui a été le plus sollicité fut M. l'abbé Meugniot, que beaucoup n'avaient pas encore découvert.

Les revoilà donc, nos écoliers des Carmes et du Cammazou, et c'est reparti pour une nouvelle année scolaire. M. l'abbé Meugniot prend la mesure de ce que c'est qu'une très grande école en voyant tous ces zoulous débarquer, dont il lui faudra rapidement connaître les 325 noms ! Le sermon du nouveau directeur est entendu dans un grand silence par les garçons : « Au diable les mensonges du monde et ses trois concupisces ! Voulez-vous être heureux en vérité ? Alors soyez des saints ! » Le ton est donné et l'année commence fort bien.

Le 20 septembre, M. Hubert Le Roux, père de M. l'abbé Foucauld Le Roux, qui fut des nôtres de 2015 à 2018, vient donner une conférence sur

l'ostéopathie et les thérapies parallèles, leurs vertus, leurs limites et leurs dangers.

Le lendemain, c'est la rentrée du cercle des étudiants dit de Saint-Papoul, qui sera dirigé cette année par M. l'abbé Delmotte. Celui-ci explique aux jeunes gens venus nombreux qu'il s'agit que ce cercle tourne rondement, et que s'il est nécessaire que les choses soient carrées pour que tout se passe bien, il n'est pas interdit parfois d'arrondir les angles. Bref, vous pouvez faire confiance au Père Delmotte pour que le niveau intellectuel des conférences n'empêche pas qu'on rit un peu de temps en temps.

Dimanche 22 septembre, c'est la rentrée du groupe scout avec ses quelques 200 membres ! Une magnifique bariole d'uniformes bleu ciel et kaki pénètrent le matin dans l'église pour la Grand-Messe. M. l'abbé a choisi de prêcher sur le martyr de saint Maurice, modèle des chefs, qui encouragea ses hommes à ne pas fléchir devant la mort injuste que leur promettait l'Empereur impie Maximien. La véritable vertu de force, inséparable de la justice et de la prudence, c'est à dire inséparable de la poursuite du bien commun, voilà la vertu que tous doivent rechercher, afin d'être une jeunesse de Dieu, une jeunesse de la fidélité, une jeunesse de la royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Après la messe, les cérémonies diverses et variées donnent un petit spectacle sympathique aux parents ; la cérémonie des passations donnent lieu à quelques émotions. La larme à l'œil, le chef de troupe transmet à son successeur l'étendard, mais pour garder caché un peu son jeu, il lui dit, non sans humour : « Tâche de maintenir la troupe à la mesure intellectuelle où je l'ai amenée ! » Un peu plus tard, on peut croiser une brave CP des guides en larmes dans les bras de sa cheftaine, tout émue de quitter sa chère compagnie et sa chère patrouille.

Après le déjeuner tiré du sac, les unités proposent aux parents les diapositives des camps, et tous se séparent ensuite, fiers de faire partie de ce groupe qui, il faut le dire, a bien belle allure !

LE SEIGNADOU HISTOIRE



ARTICLE N°58

L'ARIANISME

Les querelles entre ariens et catholiques ne s'apaisaient pas. Arius écrivit *Le Banquet*, œuvre littéraire pour populariser sa doctrine, mais dont on n'a quasiment rien conservé. L'Empereur d'Orient, Licinius, païen et qui couvait sa jalousie vis-à-vis de son homologue Constantin, favorable aux chrétiens, se réjouissait de voir les chrétiens s'entredéchirer. Les choses allaient prendre une autre tournure lorsque Constantin, après avoir vaincu et assassiné son beau-frère (324), allait se retrouver seul Empereur. Il écrivit une lettre à Arius et Alexandre, l'évêque d'Alexandrie, pour les inviter à cesser leurs querelles futiles, pour des choses qui somme toute, étaient bien secondaires et n'intéressaient pas le bon peuple chrétien. On le voit, l'Empereur n'avait pas pris la mesure de la gravité de l'hérésie arienne, qui détruisait de fond en comble le christianisme, en niant la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cependant, constatant que le calme ne revenait pas, l'Empereur, qui se disait « évêque du dehors » et qui aura une tendance fâcheuse à se prendre pour un évêque du dedans, décida la convocation d'un concile œcuménique à Nicée, afin de mettre définitivement un terme aux querelles.

Constantin invita lui-même, par courrier, les évêques de l'Empire, mais peu d'occidentaux eurent le loisir de s'y rendre. On y vit tout de même Ossius de Cordoue, le célèbre évêque espagnol que Constantin avait déjà chargé de pacifier l'Égypte, en vain. Le pape lui-même, saint Sylvestre, trop âgé pour un tel périple, se fit représenter par deux légats. Au total, on compta environ trois cent dix-huit évêques. Pendant le Concile, le diacre de l'évêque Alexandre, Athanase, se distingua par la fougue et le zèle qu'il déployait contre les hérétiques. Malgré les intrigues d'Arius, qui circulait dans les couloirs, et les faux-fuyants d'Eusèbe, l'hérésie fut condamnée. Le concile publia le fameux Symbole de Nicée, que nous chantons tous les dimanches, et dans lequel Arius est clairement visé : « Nous croyons en Jésus-Christ Son fils unique, Notre-Seigneur, seul engendré du Père, né du Père avant tous les siècles (Les ariens

affirment qu'il y eut une époque où le Fils n'existait pas), et consubstantiel au Père, Dieu de Dieu, Lumière de Lumière, vrai Dieu de vrai Dieu (et non créature suréminente) ».

Suit la condamnation plus explicite encore des disciples de l'hérésiarque d'Alexandrie : « Quant à ceux qui disent « il fut une durée où le Fils n'était pas », ou bien « il fut une époque où Il n'était pas engendré », ou bien « Il a été fait du néant », ou bien ceux qui disent du Fils de Dieu : « Il est d'une autre hypostase (personne) ou substance » etc... l'Église catholique les déclare anathèmes. »

On communiqua les décisions du concile à l'église d'Alexandrie par lettre synodale, et l'Empereur ordonna que, sous peine de mort, tous les livres d'Arius soient livrés aux flammes, afin de détruire toute trace de l'hérésie. Arius lui-même fut banni et il lui fut signifié de ne plus mettre un pied à Alexandrie. Le 25 juillet 325, tout heureux de l'unité de l'Empire et de la paix retrouvée, l'Empereur fêta somptueusement ses *Vicennalia* (20 ans de règne) en offrant un banquet gigantesque, au cours duquel il prononça un discours émouvant : « Dieu a voulu que l'éclat de la vérité eût raison des dissentiments, schismes, troubles mortels et poisons de discorde. » Son optimisme allait bientôt se heurter à la dure réalité. Les hérésiarques, loin de se soumettre, ne cessaient pas d'intriguer, et à leur tête Eusèbe de Nicomédie. Constantin bannit les évêques rebelles dans les Gaules et enjoignit les catholiques d'élire de nouveaux évêques pour les remplacer. Il publia l'année suivante un décret qu'il espérait dissuasif, statuant que les seuls catholiques jouiraient des privilèges accordés en faveur de la religion.

Mais la révolte grondait, et, technique habituelle des hérésiarques, on allait clamer à l'innocence en jouant sur les mots. « consubstantiel », en grec se dit « homoousios » ; « de substance semblable » « homoiousios », un iota, pour un abîme de différence. D'un côté l'identité parfaite, de l'autre la simple ressemblance...»

Ephéméride du mois de octobre 2024		SAINT-JOSEPH-DES-CARMES		SACRÉ-CŒUR
		MONTREAL		CASTRES
		Confessions	Messes	Messes
mar. 1	Saint Rémi, Evêque et Confesseur		6h45 et 11h30	
mer. 2	Les Saints Anges Gardiens		6h45 et 11h30	
jeu. 3	Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, Vierge		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires	
ven. 4	Saint François d'Assise, Confesseur <i>1^{er} vendredi du mois</i>		6h45 et 11h30 18h30 : Heure sainte	18h00 : abbé Espi
sam. 5	De la Sainte Vierge au samedi <i>mémoire des Saints Placide et ses compagnons, N^{1^{er} samedi du mois}</i>	16h00 : abbé du Crest	6h45 et 11h30 10h30 : activités 1 ^{er} samedi	18h00 : abbé Espi
dim. 6	XVII^{ème} Dimanche après la Pentecôte Solennité de Notre Dame du Saint Rosaire <i>2^{ème} classe, blanc</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi
lun. 7	Notre Dame du Saint Rosaire <i>mémoire de Saint Marc, Pape et Confesseur</i> <i>2^{ème} classe, blanc</i>		6h45 et 11h30	
mar. 8	Sainte Brigitte de Suède, Veuve <i>mémoire des Saints Serge, Bacchus, Marcel et Apulée, Martyrs</i>		6h45 et 11h30	
mer. 9	Saint Denis et ses compagnons, Martyrs <i>mémoire de Saint Jean Léonardi, Confesseur</i>		6h45 et 11h30	
jeu. 10	Saint François Borgia, Confesseur		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires	
ven. 11	Maternité de la Très Sainte Vierge <i>2^{ème} classe, blanc</i>		6h45 et 11h30	
sam. 12	De la Sainte Vierge au samedi	16h00 : abbé Delmotte	7h45 11h00 : messe chantée	
dim. 13	XVIII^{ème} Dimanche après la Pentecôte <i>2^{ème} classe, vert</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé du Crest
lun. 14	Saint Callixte I ^{er} , Pape et Martyr		7h45 et 11h30	
mar. 15	Sainte Thérèse d'Avila, Vierge		6h45 et 11h30 8h30 : messe des mères de famille	
mer. 16	Sainte Hedwige, Veuve		6h45 et 11h30	
jeu. 17	Sainte Marguerite-Marie Alacoque, Vierge		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires	
ven. 18	Saint Luc, Evangéliste <i>2^{ème} classe, rouge</i>		6h45 et 11h30	
sam. 19	Saint Pierre d'Alcantara, Confesseur	16h00 : abbé Espi	6h45 et 11h30	
dim. 20	XIX^{ème} Dimanche après la Pentecôte <i>2^{ème} classe, vert</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi
lun. 21	De la férie <i>mémoire de Saint Hilarion Abbé, et de Saintes Ursule et ses compagnes Vierges Martyres.</i>		6h45 et 11h30	
mar. 22	De la férie		6h45 et 11h30	
mer. 23	Saint Antoine-Marie Claret, Evêque et Confesseur		6h45 et 11h30	
jeu. 24	Saint Raphaël, Archange		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires	
ven. 25	De la férie <i>mémoire des Saints Chrysanthe et Darie, Martyrs</i>		6h45 et 11h30	
sam. 26	De la Sainte Vierge au samedi <i>mémoire de Saint Evariste, Pape et Martyr</i>	16h00 : abbé du Crest	7h45 et 11h30	
dim. 27	Fête du Christ-Roi <i>1^{ère} classe, blanc</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi
lun. 28	Saint Simon et Saint Jude, Apôtres <i>2^{ème} classe, rouge</i>		7h45 et 11h30	
mar. 29	De la férie		7h45 et 11h30	
mer. 30	De la férie		7h45 et 11h30	
jeu. 31	De la férie		7h45 et 11h30	
ven. 1	Fête de tous les Saints <i>1^{ère} classe, blanc</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi
sam. 2	Commémoration des fidèles défunts <i>1^{ère} classe, noir</i>	16h00 : abbé Delmotte	7h45 11h00 (messe chantée) 18h30	18h00 : abbé Espi
dim. 3	XXI^{ème} Dimanche après la Pentecôte <i>2^{ème} classe, vert</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi